

FOCUS ORIENTATION N° 9



Parcoursup : Les vœux

Vous avez la possibilité de formuler des **vœux uniques** (1 type de formation dans un établissement donné sur un site précis) ou des **vœux multiples** pour postuler sur une même formation ou un même diplôme proposé dans différents établissements. A l'intérieur de ce vœu, chaque établissement sera alors considéré comme 1 **sous-vœu**.

Les formations concernées par les sous-vœux :

- les BTS et les BUT regroupés par spécialités à l'échelle nationale,
- les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale,
- les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale,
- les CPGE (classes prépas) regroupées par voie à l'échelle nationale,
- les EFTS regroupés par diplôme d'état à l'échelle nationale

Exemple : Vous demandez un BTS « Commerce International » dans 7 établissements différents : sur votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux.

Vous pourrez formuler **10 sous-vœux** pour un vœu multiple dans la limite de **20 sous-vœux au maximum** sauf quelques exceptions pour lesquelles le nombre de sous-vœux n'est pas limité et donc pas comptabilisé dans le nombre de sous-vœux possibles.

Exceptions à la règle des sous-vœux formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

Les IFSI, Ecoles d'ingé et de commerce avec concours communs, le réseau des sciences po, les PASS

Un compteur de vœux vous permettra de suivre le nombre de vœux multiples et sous-vœux formulés et il est important de s'y fier.